



L'information a été dévoilée par l'ambassadeur de France au Cameroun Christophe Guilhou sur son compte tweeter ce 26 mars 2020 en ces termes : « Les autorités camerounaises viennent de donner leur accord pour que deux vols exceptionnels Air France puissent acheminer les passagers qui souhaitent rentrer en France. Détails à venir. ».

Après négociations avec les autorités camerounaises, la compagnie Air France pourra reprendre, ne serait-ce que le temps de deux vols, ses activités sur le territoire camerounais. L'État du Cameroun a décidé, le 18 mars dernier, de fermer ses frontières aériennes, maritimes et terrestres, à cause de la pandémie du Coronavirus. Peu avant, Air France a été au cœur d'une négligence sanitaire révélée par Aéroports du Cameroun (ADC), l'entreprise publique en charge de la gestion des plateformes aéroportuaires du pays.

En effet, selon le directeur de l'exploitation des ADC, Léopold Longo, la journée du 17 mars a été marquée par « un certain nombre de graves non-conformités sur le plan de la sécurité sanitaire, notamment l'accès des passagers AF [900] dans le terminal » de Yaoundé-Nsimalen. Toujours selon ce responsable, « Ces passagers [d'Air France] potentiellement porteurs de virus Covid-19 ont pu souiller les installations aéroportuaires qu'ils ont utilisées pendant leur présence à l'intérieur du terminal et exposer ainsi les collaborateurs en service en ce moment ». Résultat des courses : plusieurs personnels des ADC ont été mis en quarantaine.